IMPLEMENTATION REPORT

ON THE

1984 FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL REPORT ON

WIFE BATTERING

MANITOBA SECTION

TO THE MEETING OF

MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

FAIRMONT HOT SPRINGS

BRITISH COLUMBIA

JUNE 5-6, 1986

Catalogue No. SW21-9/6-1986
ISBN 0-662-54445-5

This report (in 11 volumes) has been prepared at the request of the Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for the Status of Women. At their annual meeting in 1983, Ministers directed officials at the three levels of government to undertake a process that would eventually provide an integrated program of response to the problem of wife battering. This is an accounting of how governments have responded to that first set of initiatives accepted by Ministers at their 1984 meeting. This report is to be tabled for discussion by Ministers at their June 1986 meeting.

INDEX

Recent Program Development..... 4

Provincial Development..... 5

Regional Developments..... 7

1984 Recommendations with Recent Initiatives

- Department of Community Services and Corrections..... 11

- Department of Community Services and Corrections as it has addressed the Recommendations orginally made to the Department of Health..... 23

- Department of Housing..... 28

- Department of Employment Services and Economic Security..... 31

- Department of the Attorney General..... 33

IMPLEMENTATION OF THE 1984 RECOMMENDATIONS:

MANITOBA'S REPORT ON WIFE BATTERING TO

THE MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE

FOR THE STATUS OF WOMEN

JUNE 4-6, 1986

The Government of Manitoba has accepted wife abuse as a serious issue and implemented a comprehensive care, treatment and prevention program. In May, 1984, after tabling a major report on Wife Battering at the meeting of Ministers responsible for the Status of Women, at Niagara-on-the-Lake, a decision was made designating the Community Services Department as the lead agent for Manitoba's program.

The wife abuse program in the Family Dispute Services Branch of Community Services has four staff with a fifth to be added shortly. The Provincial Co-ordinator of Wife Abuse Services and the Co-ordinator of Training and Evaluation are responsible for policy and program development while two wife abuse specialists will form a new wife abuse unit at the Public Safety Building in Winnipeg. A crown liaison worker will soon be added to the wife abuse unit. These staff will work in co-operation with the victim services program to assist victims through the judicial system.

RECENT PROGRAM DEVELOPMENTS INCLUDE:

- A FEE WAIVER PROGRAM
  - this program is designed to remove financial barriers to women's access to shelter services

- A NEW SECOND STAGE HOUSING PROGRAM
  - this program will provide for the use of social housing for a supportive longer-term living environment

- AN INTEGRATED DOMESTIC ASSAULT PROGRAM
  - this program will provide support groups for women and children and treatment groups for batterers. Couple and family counselling is provided where appropriate.

- NATIVE FAMILY VIOLENCE PROGRAM
  - this program will provide a co-ordinated family violence program, within a native environment, consisting of support groups for women and children and treatment groups for batterers. It is seen as the first step

towards the development of a native domestic assault program and training centre in Manitoba.

- WIFE ABUSE UNIT IN PUBLIC SAFETY BUILDING
  - this unit will consist of two social workers and a lawyer who will provide legal information, referral to services in the community and crisis follow-up for victims of wife abuse. The goal is to provide essential support services to victims involved in the criminal justice system.

- BATTERERS' TREATMENT GROUPS
  - this program is being developed in conjunction with Probation Services to provide batterers' treatment groups throughout the province.

- RESEARCH AND EVALUATION
  - Department of Community Services is currently conducting the first research in Canada on batterers' treatment groups. Police and court data have been collected and compiled since the directive on charging was issued in 1983.

Provincial Developments

Funding for the Wife Abuse Program began in 1981/82 and has grown steadily over the past four years. The last two years have seen the most dramatic expansion of funding and services. Since 1983, the funding has increased 700%. In October, 1985 the Honourable Muriel Smith, Minister of Community Services, announced an additional $228,000 for new and existing services and additional $495,000 in 1986/87.

Consistent with the Community Option philosophy*, the Department of Community Services supports a large number of community based organizations whose objective is to assist victims of wife abuse. The Department of Community Services currently supports the following programs:

The Fort Garry Women's Resource Centre has been funded this fiscal year to provide post crisis support groups for victims of wife abuse, and to train advocates to provide further support.

* The Community Option philosophy advocates that government work in conjunction with the community to address social issues.

Sixteen Community Committees in rural Manitoba have been funded to provide a range of non-residential wife abuse services (e.g. crisis lines, community development, referral and support work); funds have been allocated to each of the six rural regions to support such work.

The Manitoba Committee on Wife Abuse has been funded since 1983 to provide a toll free provincial crisis line, and to do community development and advocacy work as well.

Four shelters for battered women and their children are being funded; Osborne House in Winnipeg, Aurora House in The Pas, Norwin House in Thompson and Westman's Women's Shelter in Brandon.

In addition to the support of the above community programs, Community Services has played an important role in public education and in the co-ordination of wife abuse services throughout the province. The communications division of the Community Services Department launched a province wide media campaign in the spring of 1985. The campaign was designed to raise public awareness, informing the public about crisis lines and services available to victims. Data from crisis centres throughout the province attest to the success of the campaign. In the four months following the media campaign, calls to crisis centres increased by 60% (see following table).

Table I

Calls Received on Crisis Lines
Before and After Wife Abuse Ad Campaign

Wife Abuse Crisis Line	Before Campaign (Nov. to Feb.)	After Campaign (March to June)
Manitoba Committe on Wife Abuse	581	935
Osborne House	249	474
Flin Flon	179	200
Thompson	185	232
The Pas	68	99
Snow Lake	13	19
Brandon	119	206
Dauphin	337	592
Totals	1,731	2,757
Average per month	433	689

Regional Developments

Interlake Region

Community Services has been funding wife abuse services in the Interlake Region for two years. There are active wife abuse committees in Selkirk, Lundar, Eriksdale, Ashern and Gimli. Services in this region are still in the developmental stages.

Parklands

Community Services has been funding the Parklands Women's Society which has administered the Dauphin Crisis Centre for the past three years. The Centre offers a 24 hour crisis line, counselling, and a safe home network. In addition the Swan River Committee on the Abuse of Women has been in operation since 1984.

Norman Region

The Flin Flon Committee for Women and Children in Crisis has been funded by Community Services for the past three years. They offer a 24 hour crisis line, safe home shelter, and counselling. Aurora House, situated in The Pas, is a shelter operated by The Pas Committee for Women in Crisis. Aurora House provides a crisis line, full shelter service and counselling.

Thompson Region

Thompson has one of the most fully developed services for battered women in the province. Thompson has a crisis centre, a shelter, Norwin House and second stage housing all under the same management. The Thompson Crisis Centre has been funded by the Department of Community Services since 1981. The Centre also receives substantial federal funding. The Centre is funded by the National Native Alcohol and Drug Abuse Program for a Wife Abuse Prevention Demonstration Project in 13 targetted communities on reserves. This program is to assist in development of abuse committees on the reserves and ends March, 1986. Probation Services has developed a batterers' treatment program which is awaiting court mandated referrals.

Westman Region

The Westman Women's Shelter in Brandon provides a regional 24 hour crisis line, a full shelter service and women and children's support groups. There are active Wife Abuse Committees in Minnedosa, Killarney, Russell and Rossburn which provide safe homes, some counselling and transportation to the Brandon shelter, if required.

Probation Services is in the process of developing a batterers' treatment group which should be operational in summer or fall of 1986.

Winnipeg Region

The Manitoba Committee on Wife Abuse has been funded by Community Services since 1983 to provide a toll free provincial crisis line and to do community development work. It has a strong outreach program to assist developing committees in the rural areas of the province.

Osborne House offers a full shelter service, a crisis line and counselling. In addition, Klinic and Family Services provide batterers' treatment programs and women's support groups.

A Wife Abuse Unit is being established at the Public Safety Building. Staff at the unit will provide legal information, referral to community services and crisis follow-up services.

Plans are in place for the development of an extensive family violence program at Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc., a Native agency providing child and family services. Community Services has funded a co-ordinator of family violence, in order to begin planning for an integrated counselling service for perpetrators, victims and children. Discussions have been held with Health and Welfare Canada to fund a two year demonstration project to initiate the program. Plans are to provide counselling for Native Winnipeg residents and to develop a training capacity for Native workers throughout the province.

Eastman Region

Community Services began funding wife abuse services in the Eastman region this (1985/86) fiscal year. A grant was given to the Eastman Family Violence Committee to conduct a needs assessment study of their region. The study was completed in December of 1985. In addition, the Steinbach Family Crisis Intervention Centre opened January 1st, 1986. It has a 24 hour crisis line and a small shelter service.

Central Region

The northern half of the region is serviced by the Portage Women's Shelter Inc. A 24 hour response to battered women is offered by the central crisis office. This office is supplemented by a network of safe homes. A low income five bedroom housing unit, which acts as longer term 'second stage' transitional housing can accommodate up to two families. The program emphasizes the importance of public

education through it's speakers bureau. It actively tries to increase awareness of the impact of wife abuse on all family members and it works to gain financial, material and volunteer support for the program. The crisis office provides both a women's and children's support group for clientele. A complementary program offering treatment to men is operated by Probation Services. This program is currently negotiating domestic assault training of native service workers from Sandy Bay Reserve. If the negotiations are successful the workers will receive training through the Portage Women's Shelter program with primary input being provided by the Shelter's native crisis worker.

The southern half of the region is served by South Central Committee on Family Violence. This crisis office employs a director and a secretary with crisis calls being shared by a group of trained volunteers. Aside from counselling of and referrals for battered women, the program also provides a support group for women. In addition, it performs a public education function.

The range of services developed throughout the province has resulted in increased access for women from various regions of Manitoba. These services are well supported by the communities in which they exist and they are also well utilized, as tables 2 and 3 demonstrate.

Table 2

Number of Women and Children Seeking

Shelter in Manitoba in 1985

		Women	Children	Total
Towns & Municipalities	-Safe Homes	117	210	327
	-Shelters	319	610	929
Winnipeg	-Shelters	439	583	1,022
Total		875	1,403	2,278

Table 3

Services to Battered Women

Telephone and In-person Contacts for Wife Abuse Groups

by Region, by Fiscal Quarter, 1985-86

Region	No. of Groups	First Calls	First Person	Second Calls	Second Person	Third Calls	Third Person
Westman	2	63	54	227	28	213	20
Eastman	0	0	0	0	0	0	0
Central	2	713	19	565	160	612	167
Interlake	2	125	9	95	6	66	8
Parklands	2	454	237	283	209	200	189
Norman	3	1,809	28	1,930	329	1,263	293
Thompson	1	175	53	156	43	125	75
Total	12	3,339	400	3,256	775	2,479	752
Average	-	278	33	271	65	207	63

Stable Funding

Many crisis centres began with federal funds on a three year diminishing grant basis. As a result, many centres experience financial problems when the federal grants terminated. All centres in this position have turned to the province for the additional funding. This dilemma has created a critical financial squeeze.

Implementation

As previously mentioned, in 1984 there was a decision that the lead agent for issues concerning wife battering would be Community Services. It is therefore the case that many of the recommendations that were categorized under other departments in the 1984 report, are now the responsibility of the Department of Community Services. When issues fall under the responsibility of more than one department, work is carried out in consultation.

1984 RECOMMENDATIONS WITH RECENT INITIATIVES

Present Status

In 1985 the priorities were crisis and intermediate services for victims and their children and prevention through treatment groups for batterers and public education. In pursuit of these priorities the primary departments involved are Community Services, Housing, Employment Services and Economic Security, and the Attorney General's Department. The long term preventive strategies associated with the Department of Education and Health are future focal areas.

DEPARTMENT OF COMMUNITY SERVICES AND CORRECTIONS

1984 RECOMMENDATION

1. Options for establishing clear legal mandate for services to battered women and their children:

   Broadening of Child Welfare Act and/or Social Services Administration Act.

INITIATIVES

Inquiries into the current legislation of the Child Welfare Act and Social Services Administration Act indicate that this legislation is adequate. Improvement of wife abuse services lies in increasing support networks for victims and enhancing legislative enforcement.

1984 RECOMMENDATION

2. Options for establishing Comprehensive Policy Approach to the Development of Services to battered women throughout the province.

> Place responsibility for the development of services to battered women and their children in the Child and Family Services Division. This should enhance integration with other intra-family violence services and provide a firmer organizational base for service development.

INITIATIVES

Community Services has been made the lead agent in this area. It is located in the Family Dispute Branch of Child and Family Services Division.

Criteria for funding services, which would become the basis of a Comprehensive Policy, have been developed and circulated to all funded agencies for response. It includes all of the points following:

- availability throughout the entire province
- accessibility by all demographic groups which require the service
- close collaboration with other human services
- availability of early intervention and crisis service on a 24 hour basis
- facilitation of long term support for those who require it
- development of crisis residential services where needed
- broad acceptability to women's organizations and the community at large

1984 RECOMMENDATION

3. Options for funding crisis shelters and safe houses:

   a- Amend the Canada Assistance Plan to define women in such facilities and their children as 'persons in need'.

   b- Amend the Canada Assistance Plan to define care in such facilities as 'welfare services' rather than 'welfare assistance'.

   c- Provide for sharing of the costs of such facilities through mechanisms other than the Canada Assistance Plan.

INITIATIVES

Community Services has pursued the following with Canada Assistance Plan: a) to amend the Canada Assistance Plan to define women in such facilities and their children as 'persons in need'; b) to amend the Canada Assistance Plan to define care in such facilities as 'welfare services' rather than 'welfare assistance'; c) to provide for sharing of costs of such facilities through mechanisms other than the Canada Assistance Plan.

It is the position of the Province of Manitoba that the creation of a funding mechanism other than the Canada Assistance Plan could best meet the goal of a universally accessible service. CAP response has indicated an unwillingness to change categorization, and an unwillingness to establish new funding mechanisms other than those through Canada Assistance Plan. They have indicated the short-needs test is a legitimate measure of eligibility.

1984 RECOMMENDATION

3d. Develop a less rigorous, more flexible short-needs test.

INITIATIVES

The Saskatchewan short-needs test has been distributed to all shelters in Manitoba for comment.

1984 RECOMMENDATION

3e. Develop a universal fee for service per diem arrangement.

3f. Develop a block funding arrangement for shelters and universal fee for service for safe homes.

INITIATIVES

Shelters are currently funded in three ways: grant funding for programs from Community Services; per diems based on occupancy rates; capital and operational costs from housing. Safe homes are funded through per diems and administrative grants to crisis centres who have administrative responsibility for the safe home network.

1984 RECOMMENDATION

4. Options for providing emergency shelter services which are culturally accessible for Native, Immigrant and other minority group women.

   - Request organizations providing safe houses and shelter services to involve minority group women in their operation.

   - Invite organizations of women from cultural minorities to establish emergency residential facilities.

INITIATIVES

The Native Women's Transition House is a second stage facility for Native Women in Winnipeg funded by Community Services.

Community Services has funded a family violence program co-ordinator at Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc., a Native Child and Family Services agency. This is the first step towards the development of a comprehensive domestic assault program and training centre. When fully operational the program will offer women and children's support groups and batterers' treatment programs.

Thompson Crisis Centre has a Native outreach program with community development work in 13 Native communities.

The hiring of Native staff and appointment of Native Board members is strongly encouraged.

Shelters and crisis centres are encouraged to hire staff that reflect the cultural diversity of community. The Winnipeg shelter has access to translators from the language bank operated by the International Centre.

Shelters and crisis centres outside of Winnipeg have contacted Community Services staff to locate translator/counsellors when necessary.

The Manitoba Committee on Wife Abuse has two immigrant outreach workers on staff and hosted a major conference on wife battering and immigrant women in January, 1986.

1984 RECOMMENDATION

5. Options for providing access to shelters for women resident in Rural Communities.

   - Encourage the development of local safe houses.

   - Facilitate readily available transportation to existing shelters.

INITIATIVES

Three of four shelters lie outside of Winnipeg. Sixteen wife abuse crisis centres or committees operate throughout the province administering a network of 40-50 safe homes. Safe homes are funded directly through per diems and indirectly through grants to crisis centres that recruit, screen and support safe home facilities. Transportation costs for clients are included in the grants.

1984 RECOMMENDATION

6a. Options for providing non-residential support and consulting services for battered women, battering men and their children throughout the Province.

- Direct provision of additional services by the provincial government.

INITIATIVES

Wife Abuse Unit; 2 wife abuse specialists; 1 crown liaison worker/provincial co-ordinator and co-ordinator of Training and Evaluation; Probation Services has provided the staff to operate batterers' treatment centres in four communities outside Winnipeg; Staff Specialist who will support the development of similar groups throughout the province.

1984 RECOMMENDATION

6b. Provision of funds by the provincial government to freestanding voluntary organizations.

INITIATIVES

Provisions of funds to freestanding voluntary organizations have increased 200% since 1984.

1984 RECOMMENDATION

6c. Provision of funds for collaborative services involving both government and voluntary organizations.

INITIATIVES

Wife Abuse Program and Probation Services have developed a model for expanding batterers' treatment groups throughout the province. This is based on a collaborative service involving a probation officer and trained member from the community to co-facilitate batterers' treatment groups. This model of co-facilitation was chosen in order that batterers' treatment groups do not become labelled as simply a correctional service. It is anticipated that a community-based co-facilitator will broaden that range of referral and encourage voluntary referral.

1984 RECOMMENDATION

6d. Broaden the mandate of existing departmental services (i.e. Family Conciliation Services, Child and Family Services Program).

INITIATIVES

In 1984 there was a decision that the lead agent for issues concerning wife battering would be Community Services. Through the designation of this responsibility centre, initiatives within other departments can be co-ordinated, facilitated and integrated.

1984 RECOMMENDATION

7. Options for providing second-stage housing throughout much of the Province.

INITIATIVES

See Housing.

DEPARTMENT OF COMMUNITY SERVICES AND CORRECTIONS
(Recommendations originally under the Department of Health)

1984 RECOMMENDATION

2. To establish liaisons between government departments and government sponsored agencies.

INITIATIVES

In June, 1985 the Provincial Co-ordinator of Wife Abuse was hired. In September, 1985 the Co-ordinator for Training and Evaluation was hired. Liaison with community committees and non-governmental agencies is a major part of their job descriptions. They meet with committees throughout the province and co-ordinate interdepartmental initiatives.

1984 RECOMMENDATION

4. Develop protocol for hospital emergency departments and ambulatory care areas for both rural and urban areas.

5. Develop mechanism for statistically identifying wife abuse cases as well as examining legal implications.

6. Establish mechanisms to deliver educational sessions on wife battery for government professional staff.

8. Encourage hospitals to develop and provide educational sessions on the topic of wife battery to their staff.

9. Encourage private physicians to follow protocol guidelines and provide educational information on wife abuse in their offices.

11. Determine the need for additional resources within the Department to implement protocols and educational programs.

INITIATIVES

In 1985 an Ad Hoc Physicians' Committee on Wife Abuse was established. Staff from the Department of Community Services sit on this committee and play an active role. The committee currently has a number of initiatives underway:

a. The distribution of a questionnaire to all physicians in Manitoba requesting:
   1. physicians' current identification procedures
   2. knowledge of referral resources
   3. their assessment of the information that is available to them on wife abuse programs

b. Development of a brochure aimed at medical personnel. The brochure contains statistics on incidents, identifies the symptoms of wife abuse that medical personnel should be aware of and alerted to, and lists resources available for wife abuse victims. It also contains information on batterers' treatment groups. This brochure has been endorsed by the Manitoba Medical Association, the Attorney-General's Department, the Department of Health and the Manitoba Committee on Wife Abuse.

c. Community Services staff have attended in-service and training sessions on wife abuse at hospitals and clinics. An improved medical response is a goal that Community Services staff is pursuing.

1984 RECOMMENDATION

12. Increase public awareness of wife battering.

INITIATIVES

In the spring of 1985 a massive public awareness campaign was conducted. This included media presentations on radio, television, magazines and poster distribution in major public areas including bus shelters. There was a statistical analysis done on the effectiveness of this campaign registering both before and after data. Phone calls to crisis committees and on crisis lines increased 60% as a result of this campaign (see table I-page 6).

1984 RECOMMENDATION

14. Circulate information on wife abuse to appropriate Provincial Government Departments.

INITIATIVES

Staff of Community Services attend provincial in-service programs, providing the latest statistical update and information in the wife abuse area. Brochures and pamphlets are provided by Department of Community Services. A resource library, located in the Wife Abuse program, is available to all Government Departments and agencies providing service to victims or perpetrators.

1984 RECOMMENDATION

15. Consider funding for research and other resources required for the prevention and treatment of wife abuse.

INITIATIVES

In January, 1986 the Department of Community Services contracted with the Institute of Urban Studies at the University of Winnipeg to conduct an exploratory study on the three batterers' groups in the province. These batterers' groups have been in operation for three years. It should be noted that this study is exploratory in nature given the lack of controlled data. It will provide important information on attrition rates, demographic information on clients, a client family history, and post treatment behaviour.

DEPARTMENT OF HOUSING

1984 RECOMMENDATION

1. **Given its mandate to provide community based residential services to groups and individuals with specialized needs, the Department of Community Services and Corrections should have primary responsibility for both capital and operational funding of crisis shelters.**

INITIATIVES

The Province of Manitoba has opted for a collaborative approach between the Departments of Community Services and Housing. The Department of Housing has purchased three of the four shelters in the province and negotiations are underway to purchase a fourth. In addition to assuming all capital costs, it also assumes operational costs. Program and non-residential services associated with a shelter are funded by Community Services.

1984 RECOMMENDATION

2. Use of National Housing Act Section 56.1 funding for shelters should be established as a Federal/Provincial priority in this regard. The Canada Mortgage and Housing Corporation must provide clear directives to its branch and Regional offices on how to access and accommodate funding requests by shelter sponsors and/or provincial departments.

INITIATIVES

The shelter has requested the Department of Housing to negotiate with the C.M.H.C. for the purchase of the shelter building. This would release the shelter from its rental obligations to the C.M.H.C. Housing works closely with Community Services to access shelter proposals, based on feasibility studies provided by the Department of Community Services.

1984 RECOMMENDATION

3. **The Department of Housing, in collaboration with Housing authorities, will establish a priority placement policy and system to better accommodate women and their families in social housing.**

INITIATIVES

Second stage programs with the Department of Housing have been initiated. There are currently two operational in the province with a third to be opened in Winnipeg within the next month or two. The policy promotes integrated living with built in support/counselling services.

DEPARTMENT OF EMPLOYMENT SERVICES AND ECONOMIC SECURITY

1984 RECOMMENDATION

1. It is recommended that the Provincial Government review the social assistance system to explore mechanisms which would ensure the adequate provision of financial assistance to battered women in Manitoba.

INITIATIVES

The Department of Employment Services and Economic Security and Community Services are in discussions to assess the feasibility of implementing the short needs test.

The Department of Employment Services and Economic Security has consulted with the Manitoba Committee on Wife Abuse and each of the crisis shelters operating in Manitoba to review our policies for providing social assistance to clients of the shelter. Based on these discussions, and within the general constraints of the social allowance program our policy guidelines have been revised to meet the needs and concerns expressed by these groups.

In addition, the assistant director of the social allowance program has been named as a liaison person for the crisis shelters to help resolve any individual difficulties which may arise from administration of the guidelines in the field.

The Manitoba Committee on Wife Abuse and the Centres have expressed support for these arrangements.

Some difficulties remain, however, with the provision of municipal assistance for women in crisis shelters.

1984 RECOMMENDATION

2. It is recommended that the assistance to battered women for emergency shelter in a crisis shelter or safe home be provided as a universal service rather than through the welfare system.

INITIATIVES

As a first step towards universal accessibility the Department of Community Services has implemented a fee waiver program. This program assumes the cost of a woman's stay in a shelter if she is not eligible for social assistance. It is implemented by providing a grant to each shelter.

DEPARTMENT OF THE ATTORNEY GENERAL

1984 RECOMMENDATION

1. Sensitization and training of the various participants in the criminal justice system as to the phenomenon of wife battering.

INITIATIVES

Ongoing initiatives are taking place in a number of areas.

a. As an innovative response to the 1983 charging directive, a specialized domestic assault court was designated in 1984. This provincial court hears domestic assault cases two days per week. In light of the increasing number of charges, discussions are underway with the Attorney-General's Department to expand the court capacity by increasing the designated number of days. In order to improve the prosecutorial procedure, the Attorney-General's Department regularly updates Crown Attorneys, providing statistical information on the judicial processing of wife abuse cases. This information is compiled by Community Services staff.

b. The R.C.M.P. receive in-service training sessions on wife abuse. Manitoba R.C.M.P. have highest 'cleared by charge' rate of wife abuse cases in Canada. (see table 4-page 34)

c. Community Services works closely with the Winnipeg Policy Department, co-operating in training and data collection. The collaborative efforts between Community Services, the Winnipeg Police Department and the Manitoba R.C.M.P. have resulted in an increase in police interventions leading to charges being laid. A current charge rate of 170 per 100,000 people in this province is evidence of a serious enforcement policy. For details on spousal assault charges, see table 5 on page 35.

TABLE 4

SUMMARY: 'D' DIVISION*

(1984 STATISTICS)

Month	Number of Occurences	Male Offender	Female Offender	Male Female Offender	Alcohol Involvement	Cleared by Charge	Cleared Otherwise	Unfounded
March	53	88.7%(47)	9.4%(5)	1.9%(1)	73.6%(39)	69.8%(37)	18.9%(10)	11.3%(6)
April	52	90.4%(47)	0.0%(0)	9.6%(5)	61.5%(32)	76.9%(40)	11.5%(6)	11.5%(6)
May	70	90.0%(63)	7.1%(5)	2.9%(2)	72.9%(51)	64.3%(45)	20.0%(14)	15.7%(11)
June	81	96.3%(78)	0.0%(0)	3.7%(3)	72.8%(59)	70.4%(57)	17.3%(14)	12.3%(10)
July	98	89.8%(88)	9.2%(9)	1.0%(1)	73.5%(72)	71.4%(70)	11.2%(11)	17.3%(17)
August	105	95.2%(100)	3.8%(4)	1.0%(1)	69.5%(73)	75.2%(79)	13.3%(14)	11.4%(12)
Sept	60	95.0%(57)	5.0%(3)	0.0%(0)	66.7%(40)	68.3%(41)	13.3%(8)	18.3%(11)
October	71	95.8%(68)	2.8%(2)	1.4%(1)	76.1%(54)	73.2%(52)	11.3%(8)	15.5%(11)
November	51	86.3%(44)	11.8%(6)	2.0%(1)	84.3%(43)	62.7%(32)	13.7%(7)	23.5%(12)
December	65	92.3%(60)	7.7%(5)	0.0%(0)	78.5%(51)	69.2%(45)	7.7%(5)	23.0%(15)
Total	706	92.4%(652)	5.5%(39)	2.1%(15)	72.8%(514)	70.5%(498)	13.5%(97)	15.7%(111

* Taken from a 'Review of R.C.M.P. Spousal Assault Statistics' C Directorate R.C.M.P. 'HQ' Ottawa, June 1985

Table 5

Number of Persons Charged with (Spousal) Assault

in Manitoba 1983, 1984, 1985

Year	Winnipeg	% Male Offenders	RCMP Manitoba	% Male Offenders	Total
1983	629	96%	507	94%	1,136
1984	640	98%	699	92%	1,339
1985	859	95%	638*	95%	1,497
Total	2,128		1,844		3,972

* 1985 RCMP Statistics are for 9 months of the year.

1984 RECOMMENDATION

2. Increased funding for compilation of computerized statistics.

INITIATIVES

Since 1983 the Community Services staff have received information from the police department, Crown Attorneys and the R.C.M.P. concerning persons charged with wife abuse, demographic information and prior records and sentencing outcomes.

1984 RECOMMENDATION

3. Funding for research on sentencing trends in Manitoba.

INITIATIVES

See section 15 Community Services (originally Health).

1984 RECOMMENDATION

4. Wife battering be considered by parole officials to be grounds in itself for revocation of parole.

INITIATIVES

See section 6c of the Community Services Section.

Rapport final du groupe de travail

sur les femmes battues

préparé pour
les ministres responsables
de la
condition féminine

Manitoba

RAPPORT SUR LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LES FEMMES BATTUES

MANITOBA

Présenté à la Réunion des Ministres Chargés
de la Condition Féminine

Fairmont Hot Springs
(Colombie Britannique)

Catalogue No. SW21-9/6-1986
ISBN 0-662-54445-5

Ce rapport en onze volumes a été rédigé à la demande des ministres chargée de la Condition féminine au niveau fédéral, provincial et territorial. Lors de leur réunion de 1983, les ministres des trois paliers de gouvernement donnèrent instruction à leurs fonctionnaires de prendre des mesures afin de mettre au point un programme intégré de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans ce rapport, les divers paliers de gouvernement rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en pratique les recommandations acceptées par les ministres en 1984. Le rapport sera soumis aux ministres à leur prochaine réunion de juin 1986 et il y sera discuté.

TABLE DES MATIÈRES

Nouvelles initiatives 3

Initiatives provinciales 4

Initiatives régionales 6

Recommandations de 1984 et mesures prises

- Ministère des Services communautaires et correctionnels 11
- Ministère des Services communautaires et correctionnels (suite donnée aux recommandations adressées au ministère de la Santé) 24
- Ministère du Logement 30
- Ministère de l'Emploi et de la Sécurité économique 33
- Ministère du Procureur général 35

EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DE 1984 CONCERNANT LES FEMMES BATTUES: RAPPORT DU MANITOBA À LA RÉUNION DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE, DU 4 AU 6 JUIN 1986

Le gouvernement du Manitoba a reconnu la gravité du problème de la violence faite aux femmes et a établi un programme complet de soins, de traitements et de prévention. En mai 1984, après le dépôt d'un important rapport sur les femmes battues à la réunion des ministres responsables de la Condition féminine, à Niagara-on-the-Lake, il a été décidé de confier au ministère des Services communautaires la principale responsabilité à l'égard du programme.

Le Programme d'aide aux femmes maltraitées des Services aux familles en conflit du ministère des Services communautaires compte quatre employés, auxquels un cinquième viendra bientôt s'ajouter. Le coordonnateur provincial des programmes pour les femmes battues et le coordonnateur de la formation et de l'évaluation sont responsables de l'élaboration des politiques et programmes. Deux spécialistes de la violence contre les femmes constitueront un nouveau service d'aide aux femmes battues dans l'immeuble de la sécurité publique de Winnipeg. Un agent de liaison de la Couronne fera bientôt partie du service, lequel travaillera en collaboration avec les responsables des services aux victimes en vue de faciliter les rapports des victimes avec la justice.

PARMI LES INITIATIVES RÉCENTES:

- DISPENSE DE DROITS
    - Ce programme vise à supprimer les obstacles financiers qui entravent l'accès des femmes aux refuges.
- NOUVEAU PROGRAMME DE SERVICES D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME URGENCE
    - Ce programme permettra l'utilisation de logements sociaux pour l'hébergement à plus long terme avec services de soutien.
- PROGRAMME INTÉGRÉ DE VIOLENCE AU FOYER
    - Dans le cadre de ce programme, les femmes et les enfants ainsi que les agresseurs pourront participer à des groupes d'entraide. Des services de consultation seront offerts aux couples et aux familles, au besoin.

- PROGRAMME DE VIOLENCE FAMILIALE À L'INTENTION DES AUTOCHTONES

  - Ce programme consistera en des groupes d'entraide pour les femmes et les enfants et en des services de traitement en groupe pour les agresseurs. Il s'agit d'une première étape vers l'établissement d'un programme de violence au foyer et d'un centre de formation à l'intention des autochtones du Manitoba.

- SERVICE D'AIDE AUX FEMMES BATTUES DANS L'IMMEUBLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

  - Ce service sera formé de deux travailleurs sociaux et d'un avocat, qui fourniront des renseignements de nature juridique et dispenseront des services d'aiguillage et de suivi aux victimes de violence entre conjoints. Le but est d'assurer des services de soutien essentiels aux victimes dans le système judiciaire.

- TRAITEMENTS EN GROUPE À L'INTENTION DES AGRESSEURS

  - Le Ministère, conjointement avec les Services de probation, travaille à la mise sur pied de ce programme visant à l'établissement de services de traitement en groupe pour les agresseurs dans toute la province.

- RECHERCHE ET ÉVALUATION

  - Le ministère des Services communautaires mène actuellement une étude sur les traitements en groupe pour agresseurs. Il s'agit de la première étude du genre au Canada. Des données ont été recueillies par l'intermédiaire de la police et des tribunaux depuis l'adoption, en 1983, de nouvelles mesures concernant l'inculpation.

Initiatives provinciales

Le financement dans le cadre du Programme d'aide aux femmes maltraitées a débuté en 1981-1982 et s'est accru progressivement depuis, particulièrement au cours des deux dernières années. En effet, depuis 1983, il a augmenté de 700 p. 100. En octobre 1985, l'honorable Muriel Smith, ministre des Services communautaires, a annoncé l'affectation d'un montant additionnel de 228 000 $ en 1985-1986 et de 495 000 $ en 1986-1987 aux services nouveaux et existants.

Conformément à l'option dite 'communautaire'*, le ministère des Services communautaires appuie un grand nombre d'organisations locales dont l'objectif est de venir en aide aux victimes de la violence entre conjoints. Il finance ainsi les programmes suivants:

Le centre de ressources pour femmes de Fort Garry a reçu des fonds pour l'année financière en cours afin de mettre sur pied des groupes d'entraide à l'intention des femmes maltraitées et de former des gens pour la prestation d'une aide additionnelle.

* L'option dite 'communautaire' repose sur la concertation entre les pouvoirs publics et la collectivité pour résoudre les problèmes sociaux.

Dans les zones rurales, seize comités locaux ont bénéficié d'une aide financière pour la prestation de toute une gamme de services non résidentiels aux femmes battues (ex.: services d'écoute téléphonique, développement communautaire, aiguillage et suivi); des fonds ont été affectés à chacune des six régions rurales.

Le Comité manitobain de la violence contre les femmes reçoit des fonds depuis 1983 pour offrir un service gratuit d'écoute téléphonique, à l'échelle de la province, ainsi que pour des activités de développement communautaire et de revendication.

Quatre refuges pour les femmes battues et leurs enfants sont financés: Osborne House, à Winnipeg, Aurora House, à Le Pas, Norwin House, à Thompson, et Westman's Women's Shelter, à Brandon.

En outre, le ministère des Services communautaires joue un rôle important en ce qui a trait à la sensibilisation du public et à la coordination des services d'aide aux femmes maltraitées partout dans la province. Son service des communications a lancé une campagne d'information provinciale au printemps de 1985, dans le but de sensibiliser le public et de le renseigner sur les services d'écoute téléphonique et les autres services offerts aux victimes. Les données reçues des centres d'intervention d'urgence partout dans la province attestent le succès de la campagne. Dans les quatre mois qui ont suivi son lancement, les appels aux centres ont augmenté de 60 p. 100 (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 1

Appels reçus par les services téléphoniques avant et après la campagne publicitaire sur les femmes battues

Service téléphonique d'urgence	Avant la campagne (nov. à fév.)	Après la campagne (mars à juin)
Comité manitobain de la violence contre les femmes	581	935
Osborne House	249	474
Flin Flon	179	200
Thompson	185	232
Le Pas	68	99
Snow Lake	13	19
Brandon	119	206
Dauphin	337	592
Total	1731	2757
Moyenne mensuelle	433	689

Initiatives régionales

Région d'Interlake

Les Services communautaires financent l'établissement de services d'aide aux femmes maltraitées dans la région d'Interlake depuis deux ans. Des comités ont été mis sur pied à cette fin à Selkirk, Lundar, Eriksdale, Ashern et Gimli.

Parklands

La Parklands Women's Society, qui administre le centre d'intervention d'urgence de Dauphin depuis trois ans, bénéficie d'une aide financière des Services communautaires. Le centre offre un service d'écoute téléphonique 24 heures sur 24, des services de consultation et un réseau de familles d'hébergement. De plus, le comité de la violence contre les femmes de Swan River est en place depuis 1984.

Région de Norman

Le comité d'aide aux femmes et aux enfants en difficulté de Flin Flon reçoit des fonds des Services communautaires depuis trois ans. Il assure un service d'écoute téléphonique 24 heures sur 24, l'hébergement dans des familles et des services de consultation. Aurora House, située à Le Pas, est un refuge administré par le comité d'aide aux femmes en difficulté de Le Pas. Elle dispense des services d'écoute téléphonique, d'hébergement et de consultation.

Région de Thompson

Thompson dispose des services les plus complets pour femmes battues de la province. Le Thompson Crisis Centre regroupe un centre d'intervention d'urgence, un refuge, Norwin House, et un centre d'hébergement de deuxième urgence. Il est financé par le Ministère depuis 1981. Le gouvernement fédéral lui verse également une aide financière considérable. En effet, le Programme national de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les autochtones subventionne le projet-pilote de prévention de la violence contre les femmes que le Centre mène dans treize localités situées dans des réserves. Le projet en question vise à favoriser l'établissement dans les réserves de comités d'aide aux victimes de violence et prendra fin en mars 1986. Les Services de probation ont élaboré un programme de traitement à l'intention des agresseurs que lui adresseront les tribunaux.

Région de Westman

Le Westman Women's Shelter de Brandon offre un service d'écoute téléphonique 24 heures sur 24, des services complets d'hébergement et des groupes d'entraide pour les femmes et les enfants. Les comités d'aide aux femmes battues de Minnedosa, Killarney, Russell et Rossburn dispensent des services tels que l'hébergement dans des familles, la consultation et le transport au refuge de Brandon, au besoin.

Les Services de probation sont en train de mettre sur pied un programme de traitement en groupe pour les agresseurs, qui devrait entrer en vigueur à l'été ou à l'automne de 1986.

Région de Winnipeg

Le Comité manitobain de la violence contre les femmes est financé par les Services communautaires depuis 1983. Les fonds sont destinés à la prestation d'un service d'écoute téléphonique gratuit dans toute la province et à des activités de développement communautaire. Le Comité a un programme d'extension visant à aider les nouveaux comités à prendre pied dans les zones rurales.

Osborne House offre des services d'hébergement complets, un service d'écoute téléphonique et des services de consultation. De plus, Klinic and Family Services ont des programmes de traitement pour les agresseurs et des groupes d'entraide pour les femmes.

Un service d'aide aux femmes maltraitées est en voie d'être établi dans l'immeuble de la sécurité publique. Le personnel fournira des renseignements de nature juridique ainsi que des services d'aiguillage et de suivi.

Le Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc., organisme autochtone qui dispense des services aux enfants et aux familles, projette l'établissement d'un important programme de violence familiale. Les Services communautaires ont embauché un coordonnateur des programmes concernant la violence familiale dans le cadre de la planification d'un service de consultation intégré à l'intention des agresseurs, des victimes et des enfants. Le Ministère a fait des démarches auprès du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social au sujet du financement d'un projet-pilote de deux ans. Il s'agirait d'offrir des services de consultation aux autochtones de Winnipeg et d'élaborer un programme de formation à l'intention des travailleurs autochtones de la province.

Région d'Eastman

Les Services communautaires ont commencé à financer des services d'aide aux femmes battues dans la région d'Eastman cette année (1985-1986). Une subvention a été accordée au comité de la violence familiale d'Eastman pour la réalisation d'une évaluation des besoins dans la région. L'étude a été terminée en décembre 1985. En outre, le Steinbach Family Crisis Intervention Centre a ouvert ses portes le 1er janvier 1986. Il offre un service d'écoute téléphonique 24 heures sur 24 ainsi que des services d'hébergement limités.

Région centrale

Les habitantes du nord de cette région peuvent recourir aux services du Portage Women's Shelter. Le bureau d'intervention d'urgence central est ouvert 24 heures sur 24. Il donne accès à un réseau de familles d'hébergement. Un logement de cinq chambres à loyer modique sert de centre d'hébergement prolongé ('de deuxième urgence') et peut accueillir deux familles à la fois. Le programme met l'accent sur la sensibilisation du public au moyen d'un service de conférenciers. Le but est de faire comprendre les répercussions de la violence entre conjoints sur tous les membres de la famille et d'obtenir des appuis financiers et autres et l'aide de bénévoles. Le bureau organise des séances d'entraide pour les femmes et les enfants. Un programme de traitement à l'intention des agresseurs est géré par les Services de probation. Des négociations sont en cours pour la formation de travailleurs autochtones de la réserve de Sandy Bay en ce qui concerne la violence au foyer. Si ces négociations devaient aboutir, les travailleurs recevraient une formation du Portage Women's Shelter, en particulier de son travailleur spécialisé dans les affaires autochtones.

Le South Central Committee on Family Violence répond aux besoins des habitantes du sud de la région. Ce centre emploie une directrice et une secrétaire, et un groupe de bénévoles ayant reçu une formation spéciale répondent aux appels de femmes en difficulté. Outre les services de consultation et d'aiguillage, le programme comprend des groupes d'entraide pour femmes battues. Il vise également à sensibiliser le public.

Grâce aux divers programmes établis dans toute la province, les femmes des diverses régions jouissent d'un meilleur accès aux services. Ceux-ci sont appuyés par la collectivité et sont beaucoup utilisés, comme le montrent les tableaux 2 et 3.

Tableau 2

Nombre de femmes et d'enfants accueillis par les refuges du Manitoba en 1985

		Femmes	Enfants	Total
Villes et municipalités	- Familles d'hébergement	117	210	327
	- Refuges	319	610	929
Winnipeg	- Refuges	439	583	1022
Total		875	1403	2278

Tableau 3

Services aux femmes battues

Contacts par téléphone et en personne enregistrés par les organismes d'aide aux femmes battues, par région et par trimestre, 1985-1986

Région	Nbre d'organismes	Premier		Deuxième		Troisième	
		Appels	En personne				
Westman	2	63	54	227	28	213	20
Eastman	0	0	0	0	0	0	0
Centre	2	713	19	565	160	612	167
Interlake	2	125	9	95	6	66	8
Parklands	2	454	237	283	209	200	189
Norman	3	1809	28	1930	329	1263	293
Thompson	1	175	53	156	43	125	75
Total	12	3339	400	3256	775	2479	752
Moyenne	-	278	33	271	65	207	63

Stabilité du financement

Bon nombre de centres d'intervention d'urgence ont été établis grâce à des subventions décroissantes du gouvernement fédéral consenties pour une période de trois ans. Au terme de cette période, beaucoup de centres se heurtent à des difficultés financières et se tournent vers la province pour obtenir des crédits additionnels. La situation a atteint un point critique.

Exécution

En 1984, rappelons-le, il a été décidé de confier aux Services communautaires la principale responsabilité en matière d'aide aux femmes maltraitées. Aussi, beaucoup des recommandations qui s'adressaient à d'autres ministères dans le rapport de 1984 relèvent maintenant des Services communautaires. Lorsque plusieurs ministères sont visés par une recommandation, ils travaillent en collaboration.

RECOMMANDATIONS DE 1984 ET MESURES PRISES

Contexte actuel

En 1985, les priorités étaient les services d'intervention immédiate et à moyen terme pour les victimes et leurs enfants ainsi que la prévention par la prestation de traitements en groupe aux agresseurs et par la sensibilisation du public. Les principaux ministères qui participent à la poursuite de ces objectifs sont les suivants: Services communautaires, Logement, Emploi et Sécurité économique et Procureur général. Les stratégies préventives à long terme intéressant le ministère de l'Éducation et de la Santé constituent des priorités pour l'avenir.

MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET CORRECTIONNELS

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Prendre des mesures en vue de définir clairement les pouvoirs touchant les services offerts aux femmes battues et à leurs enfants.**

   Élargissement de la Loi sur les services à l'enfant et de la Loi sur l'administration des services sociaux.

MESURES PRISES

L'examen des dispositions actuelles de la Loi sur les services à l'enfant et de la Loi sur l'administration des services sociaux indique qu'il n'y a pas lieu de les modifier. L'amélioration des services aux femmes battues repose sur le développement des réseaux d'aide aux victimes et la mise à exécution des dispositions existantes.

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Prendre des mesures en vue d'établir une politique globale, relativement à l'organisation, dans l'ensemble de la province, de services à l'intention des femmes battues.**

Confier la responsabilité à l'égard de l'aide aux femmes battues et aux enfants à la Division des services à l'enfance et à la famille. Cette mesure devrait favoriser l'intégration avec les autres services de violence familiale et renforcer l'organisation aux fins de l'établissement de nouveaux services.

MESURES PRISES

Les Services communautaires sont devenus la plaque tournante du gouvernement dans ce domaine. Les Services aux familles en conflit de la Division des services à l'enfance et à la famille sont les principaux responsables de l'exécution de cette fonction.

Des critères de financement, qui serviront de fondement à l'élaboration d'une politique globale, ont été définis et soumis à tous les organismes bénéficiaires. Il s'agit notamment:

- de l'accessibilité à l'échelle de la province;
- de l'accès aux services pour tous les groupes ethniques en ayant besoin;
- d'une collaboration étroite avec les autres services humanitaires;
- de la prestation de services d'intervention immédiate en situation d'urgence, 24 heures sur 24;
- de la prestation de services à long terme au besoin;
- de l'établissement de services résidentiels d'urgence au besoin;
- de l'acceptation générale sur les organisations féminines et le grand public.

RECOMMANDATION DE 1984

3. **Mesures relatives au financement des refuges et des familles d'hébergement:**

   a) **modifier le Régime d'assistance publique du Canada de manière que les femmes et les enfants accueillis dans ces établissements soient considérés comme des personnes nécessiteuses;**

   b) **modifier le Régime d'assistance publique du Canada de manière que les services offerts par ces établissements soient considérés comme des services de bien-être et non comme de l'assistance sociale;**

   c) **prévoir le partage des frais de ces établissements par des mécanismes autres que le Régime d'assistance publique du Canada.**

MESURES PRISES

Les Services communautaires ont fait des démarches auprès du Régime d'assistance publique du Canada en vue de faire adopter les mesures suivantes: a) la modification du RAPC de manière que les femmes et les enfants accueillis dans ces établissements soient considérés comme des personnes nécessiteuses; b) la modification du RAPC de manière que les services offerts par ces établissements soient considérés comme des services de bien-être et non comme de l'assistance sociale; c) le partage des frais de ces établissements par des mécanismes autres que le RAPC.

Le Manitoba estime qu'un mécanisme de financement autre que le RAPC favoriserait davantage l'accessibilité universelle. Le RAPC s'est montré peu disposé à modifier la définition des catégories ou à adopter d'autres mécanismes de financement. De l'avis des responsables, la formule simplifiée d'évaluation des besoins constitue un moyen acceptable de déterminer l'admissibilité.

RECOMMANDATION DE 1984

3(d) Élaborer une formule d'évaluation des besoins moins stricte, plus flexible et plus courte.

MESURES PRISES

La formule simplifiée de la Saskatchewan a été soumise à tous les refuges du Manitoba.

RECOMMANDATION DE 1984

3(e) Élaborer une formule universelle de rémunérations de services calculées à la journée.

3(f) Élaborer une formule de financement de base pour les refuges et une formule universelle de rémumérations de services pour les familles d'hébergement.

MESURES PRISES

À l'heure actuelle, trois formules sont utilisées pour le financement des refuges: subventions de programme consenties par les Services communautaires; indemnités quotidiennes basées sur les taux d'occupation; et crédits d'immobilisations et de fonctionnement versés par le ministère du Logement. Les familles d'hébergement sont financées au moyen d'indemnités quotidiennes et de subventions d'administration versées aux centres d'intervention d'urgence qui se chargent de l'administration d'un réseau de familles d'hébergement.

RECOMMANDATION DE 1984

4. Mesures relatives aux services d'hébergement d'urgence destinés aux autochtones, aux immigrantes et aux autres groupes minoritaires de femmes.

- Engager les organisations qui offrent des services d'hébergement d'urgence (refuges ou familles) à faire participer les femmes membres des minorités à leurs activités.

- Encourager les organisations de femmes appartenant à une minorité culturelle à créer des centres d'hébergement d'urgence.

MESURES PRISES

Le Native Women's Transition House de Winnipeg est un centre d'hébergement de deuxième urgence pour femmes autochtones financé par les Services communautaires.

Les Services communautaires ont accordé une aide financière au Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc., groupe d'aide aux enfants et aux familles autochtones, pour l'embauchage d'un coordonnateur des programmes de violence familiale. Il s'agit de la première étape vers l'établissement d'un programme complet de violence au foyer et d'un centre de formation. Une fois en vigueur, le programme consistera en des groupes d'entraide pour les femmes et les enfants et en des services de traitement pour les agresseurs.

Le centre d'intervention d'urgence de Thompson offre un programme d'extension à l'intention des autochtones consistant en des activités de développement communautaire dans treize localités autochtones.

L'embauchage d'employés autochtones et la nomination d'autochtones au conseil d'administration sont fortement encouragés.

De même, les refuges et les centres d'intervention d'urgence sont encouragés à tenir compte de la diversité culturelle de la population lors de l'embauchage. Le refuge de Winnipeg a accès à des traducteurs de la banque linguistique exploitée par le Centre international.

Les refuges et les centres d'intervention d'urgence à l'extérieur de Winnipeg contactent le personnel des Services communautaires lorsqu'ils ont besoin de traducteurs ou de conseillers.

Le Comité manitobain de la violence contre les femmes emploie deux travailleuses immigrées qui sont affectées au programme d'extension et a organisé une importante conférence sur la violence à l'endroit des femmes et les femmes immigrées en janvier 1986.

RECOMMANDATION DE 1984

5. Mesures visant à permettre aux femmes des régions rurales d'avoir accès aux refuges.

- Encourager l'accroissement du nombre de familles d'hébergement locales.

- Faciliter le transport vers les refuges existants.

MESURES PRISES

Trois des quatre refuges sont situés à l'extérieur de Winnipeg. Dans toute la province, 16 centres d'intervention d'urgence ou comités d'aide aux femmes battues administrent un réseau de 40 à 50 familles d'hébergement. Les familles sont financées directement au moyen d'indemnités quotidiennes et indirectement par des subventions aux centres qui les recrutent, les évaluent et les appuient. Les subventions servent notamment à couvrir les frais de transport des clientes.

RECOMMANDATION DE 1984

6(a) **Mesures visant à assurer, dans l'ensemble de la province, des services d'aide non résidentielle et de consultation aux femmes battues, à leurs agresseurs et à leurs enfants.**

- **Prestation directe de services additionnels par le gouvernement provincial.**

MESURES PRISES

Service d'aide aux femmes maltraitées; embauchage de deux spécialistes de la violence cortre les femmes; un agent de liaison avec la Couronne, un coordonnateur provincial et un coordonnateur de la formation et de l'évaluation; les Services de probation ont fourni le personnel nécessaire pour l'établissement de centres de traitement pour les agresseurs dans quatre localités à l'extérieur de Winnipeg; un spécialiste a été embauché pour favoriser la création d'autres services du genre ailleurs dans la province.

RECOMMANDATION DE 1984

6(b) Octroi de fonds par le gouvernement provincial à des organisations volontaires indépendantes.

MESURES PRISES

Le financement des organisations volontaires indépendantes s'est accru de 200 p. 100 depuis 1984.

RECOMMANDATION DE 1984

6(c) Octroi d'une aide financière pour des activités conjointes reposant sur la collaboration du gouvernement et des organisations volontaires.

MESURES PRISES

Le Programme d'aide aux femmes maltraitées et les Services de probation ont élaboré un programme pour l'élargissement des services de traitement en groupe à l'intention des agresseurs dans toute la province. Il s'agit d'un programme de co-animation des traitements en groupe auquel participent un agent de probation et un membre de la collectivité ayant reçu une formation spéciale. Cette approche a été choisie pour éviter que les traitements en groupe pour agresseurs ne soient considérés simplement comme un service correctionnel. On s'attend à ce que la présence d'un co-animateur de la collectivité encourage d'autres organismes à adresser des agresseurs au service et incite certains agresseurs à participer de leur propre initiative.

RECOMMANDATION DE 1984

6(d) Élargir les attributions des services ministériels existants (services aux familles en conflit, services à l'enfance et à la famille).

MESURES PRISES

En 1984, la principale responsabilité en matière d'aide aux femmes maltraitées a été confiée aux Services communautaires. En tant que plaque tournante dans ce domaine, ils sont en mesure de coordonner, de faciliter et d'intégrer les initiatives des autres ministères.

RECOMMANDATION DE 1984

7. **Mesures visant à assurer des services d'hébergement prolongé (de deuxième urgence) dans une grande partie de la province.**

MESURES PRISES

Voir la partie sur le logement.

MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET CORRECTIONNELS

(Recommandations relevant auparavant du ministère de la Santé)

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Établir la liaison entre les ministères et les organismes financés par le gouvernement.**

MESURES PRISES

En juin 1985, un coordonnateur provincial des programmes pour les femmes battues a été embauché. En septembre 1985, le coordonnateur de la formation et de l'évaluation est entré en fonction. La liaison avec les comités locaux et les organismes non gouvernementaux représente une partie essentielle des fonctions des titulaires de ces deux postes. Ils rencontrent les membres des comités des diverses régions et coordonnent les initiatives interministérielles.

RECOMMANDATION DE 1984

4. Élaborer un ensemble de lignes de conduite devant être appliquées par les services d'urgence et les cliniques externes des hôpitaux, tant dans les régions rurales que dans les centres urbains.

5. Élaborer un mécanisme de dépistage des cas de violence contre les femmes au moyen de statistiques et examiner quelles en sont les implications légales.

6. Établir des mécanismes en vue d'organiser des séances d'information sur la violence contre les femmes à l'intention des fonctionnaires compétents.

8. Encourager les hôpitaux à élaborer et à organiser, pour leur personnel, des séances d'information sur la question de la violence contre les femmes.

9. Encourager les médecins à observer les règles de conduite et à fournir à leurs patients de l'information sur les femmes battues.

11. Déterminer les ressources additionnelles nécessaires, à l'intérieur du Ministère, aux fins de la mise en application des règles de conduite et des programmes d'information.

MESURES PRISES

En 1985, un comité spécial de médecins sur la violence contre les femmes a été mis sur pied. Des représentants du ministère des Services communautaires jouent un rôle actif au sein de ce comité dont les initiatives comprennent:

a) la distribution à tous les médecins du Manitoba d'un questionnaire portant sur:

   1. les méthodes de dépistage qu'ils utilisent actuellement;
   2. la connaissance des services auxquels adresser les victimes;
   3. leur opinion concernant la qualité des renseignements dont ils disposent au sujet des programmes d'aide aux femmes battues;

b) la publication d'un document à l'intention des spécialistes de la santé contenant des chiffres relatifs au nombre de cas, une description des symptômes à reconnaître et une liste des services auxquels les victimes ont accès. Le document renseigne aussi sur les traitements en groupe pour les agresseurs. Il a été agréé par la Manitoba

Medical Association, le ministère du Procureur général, le ministère de la Santé et le Comité manitobain de la violence contre la femme.

c) des représentants du ministère des Services communautaires ont assisté à des séances de formation en cours d'emploi sur la violence entre conjoints à l'intention du personnel des hôpitaux et cliniques. Un des objectifs des Services communautaires est l'amélioration de l'accueil des victimes par les services de santé.

RECOMMANDATION DE 1984

12. **Sensibiliser le public au problème de la violence contre les femmes.**

MESURES PRISES

Au printemps de 1985, une vaste campagne d'information du public a été lancée: messages radiophoniques, annonces télévisées, annonces dans les magazines et affichage dans les endroits publics, y compris les abribus. L'efficacité de la campagne a été mesurée au moyen d'enquêtes avant et après la diffusion des annonces. Le nombre d'appels adressés aux comités d'aide aux femmes battues et aux services d'écoute téléphonique a augmenté de 60 p. 100 par suite de la campagne (voir le tableau 1, page 6).

RECOMMANDATION DE 1984

14. Communiquer de l'information sur la violence envers les femmes aux ministères provinciaux concernés.

MESURES PRISES

Des représentants des Services communautaires assistent à des séances de formation en cours d'emploi et fournissent les données statistiques les plus récentes sur la question des femmes battues. Brochures et dépliants sont fournis par le ministère des Services communautaires. Tous les ministères et organismes qui offrent des services aux victimes ou à leurs agresseurs ont accès au centre de documentation du Programme d'aide aux femmes maltraitées.

RECOMMANDATION DE 1984

15. **Examiner la question du financement de la recherche et des autres moyens de prévention de la violence et de traitement des agresseurs.**

MESURES PRISES

En janvier 1986, le ministère des Services communautaires a passé un contrat avec l'Institut des études urbaines de l'Université de Winnipeg pour la réalisation d'une étude préliminaire sur les trois associations d'agresseurs de la province. Ces associations existent depuis trois ans. À noter que cette étude est considérée comme préliminaire en raison de l'absence de données de contrôle. Elle fournira des renseignements importants sur les taux d'attrition, les caractéristiques démographiques des clients, la situation familiale du client et son comportement après les traitements.

MINISTÈRE DU LOGEMENT

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Étant donné que le ministère des Services communautaires et correctionnels est chargé de subvenir aux besoins spéciaux de certains groupes et particuliers en leur offrant des services résidentiels communautaires, le financement des immobilisations et du fonctionnement des refuges devrait relever essentiellement de lui.**

MESURES PRISES

Le gouvernement du Manitoba a choisi de confier cette responsabilité à la fois au ministère des Services communautaires et au ministère du Logement. Le ministère du Logement a acheté trois des quatre refuges de la province et négocie actuellement l'achat du quatrième. Il en assume les frais de fonctionnement en plus de la totalité des frais d'immobilisations. Pour ce qui est des programmes et des services non résidentiels des refuges, ils sont financés par les Services communautaires.

RECOMMANDATION DE 1984

2. Les gouvernements fédéral et provincial devraient en premier lieu se pencher sur la question du financement des refuges en vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation. À cet égard, la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit donner à ses succursales et bureaux régionaux des directives claires sur la façon d'évaluer et de traiter les demandes de financement présentées par les groupes qui parrainent un refuge ou par les ministères provinciaux.

MESURES PRISES

Le refuge a demandé au ministère du Logement de négocier l'achat de ses locaux avec la SCHL, ce qui le libérerait de ses obligations en tant que locataire de la Société. Le ministère du Logement collabore étroitement avec les Services communautaires en vue de mettre à exécution les propositions des centres en se basant sur les études de faisabilité réalisées pour ce dernier ministère.

RECOMMANDATION DE 1984

3. Le ministère du Logement, de concert avec les organismes compétents, établira une ligne de conduite et un système selon lesquels la priorité sera accordée aux femmes et à leurs familles pour ce qui est du placement dans des logements subventionnés par l'État.

MESURES PRISES

Des services d'hébergement prolongé (de deuxième urgence) relevant du ministère du Logement ont été mis sur pied. Deux fonctionnent à l'heure actuelle et un troisième ouvrira à Winnipeg d'ici un mois ou deux. L'accent est mis sur l'intégration et la prestation sur place de services d'aide et de consultation.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Réviser le régime d'assistance sociale en vue d'élaborer des mécanismes permettant d'apporter une aide financière aux femmes battues du Manitoba.**

MESURES PRISES

Le ministère de l'Emploi et de la Sécurité économique et celui des Services communautaires discutent actuellement de l'opportunité d'adopter la formule d'évaluation des besoins simplifiée.

Le ministère de l'Emploi et de la sécurité économique a consulté le Comité manitobain sur les femmes battues et tous les refuges du Manitoba afin de revoir les politiques du ministère quant à l'assistance sociale disponible aux clients des refuges. C'est à la suite de ces discussions et compte tenu des contraintes spécifiques au programme de prestations sociales que furent révisées les lignes directrices afin de pourvoir aux besoins et préoccupations exprimés par ces groupes.

De plus, le directeur adjoint du programme de prestations sociales a été consacré agent de liaison auquel les refuges pourront recourir dans l'éventualité de problèmes émanant de l'application des lignes directrices. Cette initiative fut supportée par le Comité manitobain sur les femmes battues et les refuges eux-mêmes.

Toutefois, on note encore des problèmes quant à l'apport de l'assistance municipale aux femmes utilisant les refuges.

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Que les services d'hébergement dans un refuge ou une famille d'hébergement soient fournis aux femmes battues sur une base universelle plutôt que par l'entremise du régime d'assistance sociale.**

MESURES PRISES

Comme première étape vers l'accessibilité universelle, le ministère des Services communautaires a établi un programme de dispense des droits par lequel il assume les frais d'hébergement des femmes qui ne sont pas admissibles à des prestations d'assistance sociale. L'aide du Ministère prend la forme d'une subvention aux refuges.

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Sensibiliser et former les responsables du système judiciaire en ce qui concerne la violence contre les femmes.**

MESURES PRISES

Des initiatives ont été prises dans plusieurs domaines.

a) Une mesure novatrice a été adoptée en 1984 en réponse à la directive de 1983 concernant les inculpations: un tribunal spécialisé dans les cas de violence entre conjoints a été établi. Ce tribunal provincial consacre deux journées par semaine à ces cas. Vu le nombre croissant d'inculpations, une demande a été soumise au ministère du Procureur général en vue d'accroître le nombre de jours par semaine réservés aux cas de violence familiale. Afin d'améliorer la procédure, les fonctionnaires du ministère du Procureur général tiennent les procureurs de la Couronne au courant du traitement des cas de violence contre les femmes. Les statistiques nécessaires sont établies par le personnel des Services communautaires.

b) Les agents de la GRC reçoivent une formation en cours d'emploi sur la violence entre conjoints. Les agents du Manitoba ont le taux d'inculpation le plus élevé au Canada (voir le tableau 4, page 36).

c) Les Services communautaires collaborent étroitement avec la police de Winnipeg pour ce qui est de la formation et de la collecte de données. L'action concertée du Ministère, de la police de Winnipeg et du corps manitobain de la GRC s'est traduite par une hausse du nombre d'accusations déposées par suite de l'intervention de la police. Le taux d'inculpation actuel de 170 sur 100 000 habitants témoigne de l'efficacité des mesures d'exécution appliquées. Pour plus de détails concernant les accusations de voies de fait déposées contre des maris violents, se reporter au tableau 5, page 37.

TABLEAU 4

SOMMAIRE: DIVISION 'D'*

(STATISTIQUES DE 1984)

Mois	Nombre de cas	Agresseurs de sexe masculin	Agresseurs de sexe féminin	Agresseurs des deux sexes	Cas liés à l'alcool	Inculpation	Autre mesure	Plainte non fondée
mars	53	88,7%(47)	9,4%(5)	1,9%(1)	73,6%(39)	69,8%(37)	18,9%(10)	11,3%(6)
avril	52	90,4%(47)	0,0%(0)	9,6%(5)	61,5%(32)	76,9%(40)	11,5%(6)	11,5%(6)
mai	70	90,0%(63)	7,1%(5)	2,9%(2)	72,9%(51)	64,3%(45)	20,0%(14)	15,7%(11)
juin	81	96,3%(78)	0,0%(0)	3,7%(3)	72,8%(59)	70,4%(57)	17,3%(14)	12,3%(10)
juillet	98	89,8%(88)	9,2%(9)	1,0%(1)	73,5%(72)	71,4%(70)	11,2%(11)	17,3%(17)
août	105	95,2%(100)	3,8%(4)	1,0%(1)	69,5%(73)	75,2%(79)	13,3%(14)	11,4%(12)
septembre	60	95,0%(57)	5,0%(3)	0,0%(0)	66,7%(40)	68,3%(41)	13,3%(8)	18,3%(11)
octobre	71	95,8%(68)	2,8%(2)	1,4%(1)	76,1%(54)	73,2%(52)	11,3%(8)	15,5%(11)
novembre	51	86,3%(44)	11,8%(6)	2,0%(1)	84,3%(43)	62,7%(32)	13,7%(7)	23,5%(12)
décembre	65	92,3%(60)	7,7%(5)	0,0%(0)	78,5%(51)	69,2%(45)	7,7%(5)	23,0%(15)
Total	706	92,4%(652)	5,5%(39)	2,1%(15)	72,8%(514)	70,5%(498)	13,5%(97)	15,7%(111)

* Tiré de 'A Review of R.C.M.P. Spousal Assault Statistics', Direction 'C', QG de la GRC, Ottawa, juin 1985.

Tableau 5

Nombre de personnes inculpées de voies de fait (contre leur conjointe) au Manitoba en 1983, 1984 et 1985

Année	Winnipeg	% d'agresseurs de sexe masculin	GRC-Manitoba	% d'agresseurs de sexe masculin	Total
1983	629	96	507	94	1136
1984	640	98	699	92	1339
1985	859	95	638*	95	1497
Total	2128		1844		3972

* Les statistiques concernant la GRC s'appliquent aux neuf premiers mois de 1985.

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Financement accru pour la collecte automatisée de statistiques.**

MESURES PRISES

Depuis 1983, les Services communautaires reçoivent des renseignements de la police, des procureurs de la Couronne et de la GRC concernant les personnes accusées de voies de fait contre leur conjointe, leurs caractéristiques du point de vue démographique, leur casier judiciaire et leurs condamnations antérieures.

RECOMMANDATION DE 1984

3. **Financement de recherches sur les condamnations au Manitoba.**

MESURES PRISES

Voir la partie 15, sur les Services communautaires (recommandations relevant auparavant du ministère de la Santé).

RECOMMANDATION DE 1984

4. Que la violence envers sa conjointe soit considérée comme un motif suffisant pour mettre fin à la liberté conditionnelle.

MESURES PRISES

Voir le numéro 6(c) de la partie sur les Services communautaires.